COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal

Du 14 mars 2024

Nombre de conseillers :

Le quatorze mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente

minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M.

CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10 Présents : 9

Votants: 9

Votants: 9 Quorum: 6 <u>Présents</u>, M. Matthieu CADOT, M. Denis GORRON, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Luc DUCLOS, Mme Cécile MAIRAND, M. André

MARCHAIS

Absents excusés: Mme Charlène GRIFFON

Secrétaire de séance : Mr Freddy VINET

Convocation envoyée le 9 mars 2024 Convocation affichée le 9 mars 2024

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024. Décisions du conseil municipal :

Volet Ressources humaines:

D2024- Modification du tableau des effectifs

D2024- Création d'un poste d'adjoint administratif non permanent en accroissement d'activités.

Volet Finances:

D2024 - Modification de l'acompte pour le SIVOS

D2024 - Approbation du compte de gestion 2023

D2024 - Approbation du compte administratif 2023

D2024 - Vote de l'affectation du résultat 2023

D2024 - Vote des taxes 2024

D2024 - Vote du budget primitif 2024

Divers:

D2024 – Convention pour le tarif de l'énergie.

Questions diverses:

- Remerciements collège de Tonnay-Boutonne pour la participation au séiour.
- Planification d'une date pour le règlement intérieur du cimetière (date sur une journée complète)

 Points sur les travaux d'assainissement. Arrêté du maire pour fermeture de la voie communale n°9 (de la fin de la rue de la fontaine, juste avant le lavoir, à la rue du Logis)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024.

Monsieur le Maire informe que certains conseillers n'ont pas reçu le procès-verbal à valider. L'approbation du procès-verbal du 12 février 2024 sera reportée au prochain conseil.

Volet Ressources humaines :

- D2024-07 : Création d'un poste d'adjoint administratif non permanent en accroissement temporaire d'activités ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➤ **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} avril 2024 et jusqu'au 31 Août 2024, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité, par référence au grade d'Adjoint administratif, relevant de la catégorie C à temps complet.
 - D2024-08 Modification de l'acompte de la participation au SIVOS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à un versement d'un acompte de 20 000€ au SIVOS avant le vote du budget.
 - D2024–09 Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - > ADOPTE le compte de gestion 2023 du Comptable Public.

D2024–10 Approbation du compte administratif 2023

1/ Lui **DONNE** acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023

2/ CONSTATE le résultat final de l'exercice 2023 :

+ 71 186.71 €

- Report de fonctionnement 2022 :

+ 141 176.50 €

- Résultat de la section d'investissement :

Résultat de la section de fonctionnement :

- 25 006.67 €

- Report d'investissement 2022 :

- 60 151.53 €

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

Solde des restes à réaliser : 0 €

4/ ADOPTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du fonctionnement reporté : 212 363.21 €

Résultat de l'investissement reporté : - 85 158.20 €

D2024-11 Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- > APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2023,
- ▶ DECIDE d'affecter les résultats 2023 au budget primitif 2024 comme précisé ci-dessous :

Affectation à l'investissement (rubrique 1068) : 85 158.20 €. Report en investissement (rubrique 001) : -85 158.20 € Report en fonctionnement (rubrique 002) : 127 205.01 €.

D2024-12 Vote des taux de la fiscalité locale pour 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

D2024–13 Vote du budget primitif 2024

Synthèse du Budget Primitif 2024 :

Fonctionnement:

Dépenses : 497 789.51 € Recettes : 497 789.51 €

Investissement:

Dépenses : 185 158.20 € Recettes : 185 158.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

> APPROUVE les propositions pour budget primitif 2024,

Divers:

- D2024 - Convention pour le tarif de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** ne pas adhérer au groupement d'achat d'énergie avec le sdeer, au moins pour les 3 prochaines années.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 22 avril 2024 à 18h30. La séance est levée à 19h50.

Signatures des délibérations du conseil municipal du 14 mars 2024

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	23/03/2024
Matthieu CADOT, maire	T.C. Toronto-Market
Freddy VINET – secrétaire de séance	